



HAL
open science

Notions fondamentales de linguistique latine

Christian Touratier

► **To cite this version:**

Christian Touratier. Notions fondamentales de linguistique latine. Revue de Linguistique Latine du Centre Alfred Ernout (De Lingua Latina), 2023, 23. hal-04027213

HAL Id: hal-04027213

<https://hal.sorbonne-universite.fr/hal-04027213v1>

Submitted on 13 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

Notions fondamentales de linguistique latine

Christian TOURATIER
(Université d'Aix-Marseille)

AVANT-PROPOS

Ce texte est un inédit qui fut confié par Christian TOURATIER à Michèle FRUYT lors de la constitution du site du projet d'ANR le DHELL (Dictionnaire historique et Encyclopédie linguistique du latin). Le texte n'avait pas pu être mis sur le site pour des raisons techniques, que nous avons à présent résolues. Christian TOURATIER avait conçu cet article comme un texte didactique à destination des collègues enseignant le latin dans les lycées et les universités. Mais étant donné la situation actuelle du latin, il est à présent destiné aux latinistes chevronnés.

Michèle FRUYT et Anne OLLIVIER

On défend ordinairement l'enseignement des langues classiques en disant qu'en apprenant le latin ou le grec ancien, on acquiert de la logique et de la méthode. Le latin et le grec sont, en effet, des langues compliquées, où les noms changent de formes comme les verbes : ils se déclinent. Si c'est à cause de la déclinaison que le latiniste est obligé de réfléchir pour faire l'analyse et donc pour trouver la construction d'une phrase à comprendre ou à traduire, il serait peut-être préférable d'apprendre l'allemand ou le russe, ou mieux le finois ou le hongrois, qui sont aussi des langues qui se déclinent, les deux dernières ayant même beaucoup plus de cas que le grec ou le latin. A vrai dire, ce n'est pas directement à cause de la déclinaison qu'il faut faire preuve de logique pour le latin ou le grec ; c'est parce qu'il n'y a plus de locuteurs utilisant ces langues et étant susceptibles d'avoir un sentiment dit « de locuteur natif ».

Mais, dira-t-on, le grec se parle toujours ; on peut donc être un locuteur natif du grec. Apparemment, mais le grec qui se parle aujourd'hui en Grèce n'est pas le même grec que celui d'Homère ou de Sophocle que l'on étudie en classe ou à l'université. De fait, les étudiants grecs qui font des lettres classiques en France ne sont pas, contrairement à ce que l'on imagine, ceux qui ont les meilleures notes en thème grec. De même, lorsqu'ils font de l'ancien français, jamais les étudiants français n'ont l'impression d'avoir un sentiment de locuteur natif. Ils doivent, comme tout le monde, apprendre la langue (déclinaisons et conjugaisons, morphologie et syntaxe, etc.) et raisonner pour trouver et comprendre la construction des phrases de la *Chanson de Roland*, par exemple.

Si donc l'absence de sentiment de locuteur natif est ce qui contraint les élèves et étudiants des langues classiques à raisonner et à faire

preuve de rigueur, il est préférable de leur donner, dès le début, des outils justes et rigoureux quand on leur présente ces langues, pour qu'ils ne soient pas obligés ensuite de réaliser la prouesse qui consiste à raisonner juste sur des figures fausses.

Il est donc conseillé à l'enseignant qui va sensibiliser les élèves ou les étudiants à ces langues de recourir aux acquis de la linguistique moderne, qui permettront d'avoir un raisonnement plus rigoureux et plus juste pour décrire et comprendre ces langues.

Sans recourir aux hypothèses de la linguistique contemporaine, qui risqueraient peut-être de l'embrouiller lui-même, l'enseignant aura ainsi l'avantage et la satisfaction personnelle de renouveler et de moderniser son approche de ces langues, et pourra, du même coup, faire une présentation de ces langues plus conforme à leur fonctionnement linguistique, et aussi, par voie de conséquence, plus efficace au point de vue pédagogique.

1. NOTIONS GENERALES

On commencera par mettre en place quelques notions générales qui sont le fondement de toute description d'une langue.

1.1. La double articulation

La double articulation est une notion due à André MARTINET. En tant que système sémiologique, on peut caractériser les langues naturelles par le fait qu'elles sont doublement articulées. Une langue est en effet un moyen social de communication et d'expression qui, dans un message, combine des unités significatives minimales, appelées ordinairement *morphèmes*, susceptibles d'apparaître dans d'autres messages (c'est la première articulation). Les dites unités significatives combinent elles-mêmes des unités distinctives minimales, appelées *phonèmes*, susceptibles d'apparaître dans d'autres unités significatives (c'est la seconde articulation)¹.

1.2. Morphèmes et phonèmes

Les morphèmes ou unités de première articulation (qui sont comparables aux mots de la tradition grammaticale²), sont donc des

¹ Cf. A. MARTINET, 1967, 13-21.

² On peut les dire comparables, parce que les définitions du mot font, ordinairement,

unités à deux faces qui associent un contenu et son expression phonique, ou, plus techniquement, un signifié et un signifiant. Les phonèmes (qui, eux, sont comparables aux lettres qui forment les mots³) sont les unités qui permettent, dans une langue donnée, de distinguer des morphèmes entre eux. Les phonèmes sont donc des unités dites *distinctives*, alors que les morphèmes sont des unités dites *significatives*.

1.3. Commutation

C'est par la commutation que l'on identifiera les morphèmes et les phonèmes. Mais on la mettra en oeuvre de façon différente si l'on veut obtenir des morphèmes et si l'on veut obtenir des phonèmes. On proposera, pour faire l'analyse en morphèmes de la phrase :

Cic. *Lael.* 6 : *Scimus L. Acilium apud patres nostros appellatum esse sapientem.*

« Nous savons que Lucius Acilius, du temps de nos ancêtres, fut appelé sage. » (traduction L. Laurand, Paris, CUF).

les commutations évidentes suivantes:

*sci+mus Luci+um Acili+um apud patr+es
nostr+os appella+tum esse sapient+em*

sci-mus ... / sci-unt "ils savent" ou *sci-t* "il sait"

A une différence partielle dans le signifiant elles font correspondre

mais à tort, de ce dernier une sorte d'unité significative minimale, par exemple « Son monosyllabique ou polysyllabique, composé de plusieurs articulations, qui a un sens » (*Littré*), « Chacun des sons ou groupe de sons correspondant à un sens, entre lesquels se distribue le langage » (*Le Nouveau Petit Robert*). Mais en réalité, ce sont deux unités minimales de niveaux différents : le morphème est l'unité minimale de « l'ordre structural » ou syntaxique, et le mot, l'unité minimale de l'ordre linéaire, c'est-à-dire de la présentation linéaire ou syntagmatique de l'ordre structural. Cf. C. TOURATIER, 1998, 41-53.

³ Là aussi, comparaison n'est pas raison. Les lettres sont les signes graphiques minimaux qu'utilisent les langues pour noter le signifiant de leurs messages. L'ensemble des lettres constitue ce qu'on appelle un *alphabet*. Il ne faut pas confondre les lettres avec les graphèmes. Ces derniers sont les unités graphiques fonctionnelles que notent les lettres. La lettre est donc au graphème ce que le son est au phonème. L'ensemble des graphèmes constitue un système graphématique (ou orthographique).

une différence partielle dans le signifié⁴. Ces commutations permettent d'identifier au moins 8 morphèmes. Les autres sont plus délicats à établir. Il s'agit du morphème de subordination /se/ (dans *es-se*), du morphème à signifiant discontinu /*apud... Acc.*/, de la variante à l'accusatif du morphème de sujet dans le contexte d'une subordonnée infinitive, de l'amalgame discontinu /*t... es*/ des morphèmes de passif et de perfectum (dans *appellatum esse*), et de l'amalgame du morphème de pluralité avec les accusatifs qui entrent dans la constitution du signifiant du morphème /*apud... Acc.*/.

Pour identifier les 5 phonèmes du lexème ou morphème lexical *pătĕr* (« père ») que représente le nominatif pluriel *patres*, on proposera les commutations suivantes avec les paires minimales:

pătĕr "père" ~ *pătōr* "ouverture" (= *pator*, *patoris* M.)

pater ~ *patet* « il est ouvert » (*păteō* "je suis ouvert")

păter ~ *pŭtĕr* "pourri" (ou "que je sois considéré", *putare*)

pater ~ *părĕr* "que je sois préparé"

pater ~ *lătĕr* (*lateris* M.) "brique"

A une différence minimale de signifiant elles associent une différence totale de signifié.

2. DESCRIPTION GRAPHIQUE ET PHONETIQUE

Pour pouvoir décrire le système phonologique d'une langue morte, il faut être capable de lire l'alphabet qui nous fait connaître cette langue et pouvoir préciser les différents sons qu'est censé noter cet alphabet.

Les alphabets qu'ont connus les Grecs et les Romains sont les lettres qu'à partir du 9^e siècle ap. J.-C., on appellera *lettres majuscules*, par opposition aux lettres minuscules, qui ne sont que l'aboutissement tardif (et donc inconnu, bien sûr, aussi bien du poète grec Homère que de l'orateur latin Cicéron) d'une déformation en écriture cursive des majuscules. Malgré un certain nombre de différences, surtout dans les minuscules, on comprend que les historiens disent que l'alphabet latin est issu d'une variété occidentale de l'alphabet grec.

Il faut, bien sûr, savoir quels sont les différents sons auxquels les lettres de ces alphabets peuvent correspondre. Les grammaires présentent généralement le tableau d'ensemble des sons.

2.1. Voyelles et diphtongues

⁴ Cf. C. TOURATIER, 2002, 1-20.

Le latin a un trapèze vocalique comparable à celui du grec, dont il se différencie au moins en ne distinguant jamais graphiquement les voyelles longues des voyelles brèves :

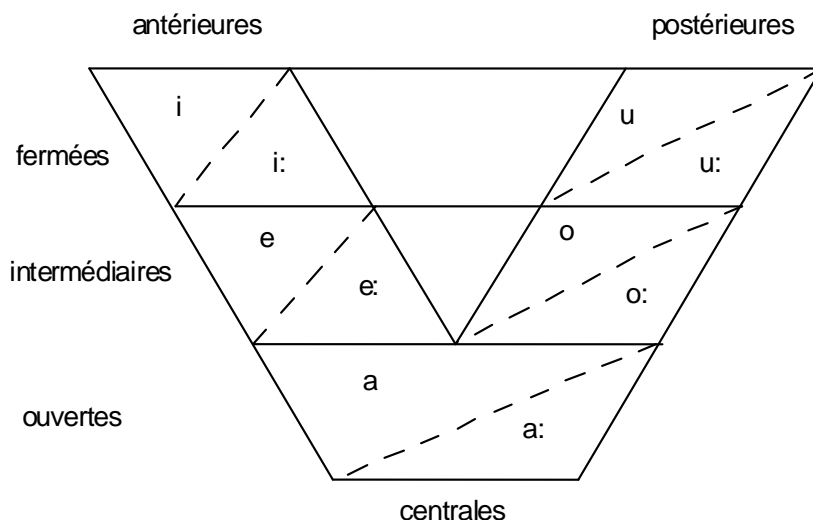


fig. 1 : Tableau des voyelles latines

A cela s'ajoutent les 3 diphtongues [aw], [ae] et [oe], que présentent par exemple les mots *claudio* « je ferme », *caedo* « j'abats » et *Poeni* « les Carthaginois ».

2.2. Consonnes

La *Grammaire latine* de C. TOURATIER donne p.10 le tableau suivant des sons consonantiques utilisés par le latin :

		bilabi-ales	labio-dentales	apico-dentales	pala-tales	vélai-res	labio-vélai-res	glot-tales
occlusives (orales)	sourdes	p		t		k	k ^w	
	voisées	b		d		g	g ^w	
(occlusives) nasales	sourdes							
	voisées	m		n		ŋ		
constrictives	sourdes		f	s				h
	voisées			r l		ʃ		
semi-voyelles	sourdes							
	voisées				j		w	

fig. 2 : Tableau des consonnes latines (les sons)

Ce tableau présente plus de signes que l'alphabet latin ne contient de lettres consonantiques, parce que les Latins notaient :

- par la même lettre L ce que leurs grammairiens appelaient l'exilis et l'pinguis,

- par la même lettre N la nasale dentale et la nasale vélaire, que certains de leurs grammairiens proposaient de noter G, comme en grec,

- par les mêmes lettres vocaliques V et I les semi-voyelles [w] et [j], les grammairiens latins enseignant par exemple que dans les deux lettres VV de *nominatiuus*, « la première a valeur de consonne et la seconde valeur de voyelle » (d'après Velius Longus, GLK VII 58, 13-14).

3. DESCRIPTION PHONOLOGIQUE

Il ne suffit pas de connaître les sons qu'utilise une langue, il faut aussi savoir quels sont les phonèmes auxquels ils correspondent, quels sont les traits phoniques indispensables qui les font reconnaître, et quelles sont leurs règles de fonctionnement dans la langue en question.

3.1. Système phonologique des consonnes

Comme on l'a vu plus haut, c'est par la commutation qu'on identifie les phonèmes d'une langue.

La commutation est alors un test qui, dans une unité accentuelle (c'est-à-dire un mot), cherche à remplacer un segment phonique par un autre segment phonique, par exemple le [t] initial de [testis] (*testis* «témoin») par un [p], un [r] ou un [w]. Lorsque ce remplacement change le sens de l'unité accentuelle, c'est-à-dire fait apparaître un autre mot qui a un sens différent du mot de départ, on est en droit de considérer que chacun des sons ainsi concernés permet de distinguer l'unité significative obtenue de l'unité significative de départ.

On appelle *paires minimales* le couple de deux mots de sens différents qui ne se distinguent l'un de l'autre que par une différence phonique minimale, en l'occurrence un seul segment phonique. Chacun des deux segments minimaux propre au signifiant des deux mots de la paire minimale est donc une unité distinctive minimale de la langue latine, et peut légitimement être considéré comme un phonème latin.

Dans le cas de *testis* par exemple, on est en droit de penser que

[p], [r], [w] et [t] représentent en latin 4 unités distinctives différentes, puisque *pestis* « fléau », *restis* « corde » et *uestis* « vêtement » n'ont pas le même sens que *testis* « témoin », et s'en distinguent uniquement par la consonne initiale.

Il est légitime, dans ces conditions, de postuler que ces 4 mots latins commencent par 4 phonèmes différents, qui, sauf si la suite de l'analyse s'y oppose, ont toute chance d'être les phonèmes /p/, /r/, /w/ et /t/ (On verra par la suite qu'il n'est pas tout à fait exact de postuler un phonème /w/).

On met alors les unités fonctionnelles que sont les phonèmes entre barres obliques, pour les distinguer nettement des segments phoniques observés dans la chaîne sonore, qui, eux, sont notés entre crochets droits (TOURATIER, 2005, 63).

3.2. Les traits distinctifs

Quand tous les phonèmes sont ainsi identifiés, il faut alors identifier les traits distinctifs de chacun de ces phonèmes. Pour ce faire, on cherche des paires minimales qui opposent non plus 2 mots se distinguant par un seul segment phonique, mais 2 phonèmes se distinguant par une seule particularité phonétique et ayant par conséquent en commun toutes les autres particularités phonétiques.

Ainsi quand on a identifié le phonème bilabial /p/ par la paire minimale *testis* ~ *pestis*, il faut chercher d'autres paires minimales qui remplacent le phonème /p/ par un phonème qui a les mêmes caractéristiques moins une que le phonème /p/ (TROUBETZKOY appelait *base de comparaison* ces particularités qui sont communes aux deux termes de l'opposition phonologiques⁵. Tel était d'ailleurs le cas de la paire *testis* ~ *pestis*, puisque /t/ est une occlusive sourde orale comme /p/, et ne se distingue de lui que par le trait « apical » là où /p/ est « labial ». Ces 2 derniers traits sont donc distinctifs de chacun de ces 2 phonèmes.

Si l'on veut connaître tous les traits distinctifs de /p/, il faut trouver d'autres paires minimales, comme par exemple :

bellō «je fais la guerre» ~ *pellō* «je pousse»,
rabiō «je suis furieux» ~ *rapiō* «je prends»,
carbō «charbon» ~ *carpō* «je cueille».

Ici, l'opposition phonologique /b/ ~ /p/, qui a comme "base de comparaison" l'ensemble des traits phoniques « consonne, occlusif,

⁵ N.S. TROUBETZKOY, 1967, 69.

bilabial, non nasal » est donc assurée par la seule opposition du trait «voisé» de /b/ en face du trait «non voisé» de /p/, lequel est par conséquent aussi un trait distinctif du phonème /p/.

De la même façon, à partir des paires minimales :

bōs «bœuf» ~ *mōs* «coutume»,
arbor «arbre» ~ *armor* «je suis armé»

on doit admettre que le phonème /b/ se distingue par le trait « non nasal » du phonème « nasal » /m/.

Il en va de même du phonème /p/, qui se distingue par la non nasalité des réalisations contextuelles sourdes de la nasale /m/.

Par contre le trait occlusif n'est pas distinctif du phonème /b/ en latin, ni du phonème /p/; car, en face de l'occlusive [b], il n'existe pas, en latin classique, de constrictive bilabiale [β] comparable à celle par exemple qu'on entend entre les 2 voyelles de l'espagnol *saber* «savoir». D'autre part, le phonème /f/, qui s'oppose bien au phonème /p/, n'est pas une bilabiale comme /p/, mais une labiodentale. C'est même le seul phonème latin qui présente ce trait, lequel est par conséquent distinctif.

3.3. Corrélations

Quand tous les traits distinctifs de tous les phonèmes consonantiques sont ainsi identifiés, il est facile de ranger en séries tous les phonèmes qui ont en commun un même trait distinctif.

Si on appelle *corrélation* « deux séries parallèles de phonèmes qui s'opposent par une même différence distinctive », on voit que le système phonologique des consonnes « articule, en latin, trois corrélations <...> :

-la corrélation centrale de sonorité, qui oppose les 2 séries de phonèmes les plus fournies, à savoir la série des «voisées» /b/, /d/, /g/, /g^w/ et la série des «non voisées» ou sourdes /p/, /t/, /k/, /k^w/ ;

-deuxièmement la corrélation d'arrondissement, qui, opposant entre eux les 2 derniers phonèmes de ces 2 séries, est formée de la série des «arrondies» ou labiovélaires /k^w/, /g^w/ et de la série des «non arrondies» ou vélaires /k/, /g/ ;

-et enfin la corrélation de nasalité, qui à la série des couples de «non nasales» «apicodentales» /t/-/d/ et de «non nasales» «bilabiales» /p/-/b/ oppose la série des «nasales» /m/ et /n/. » (TOURATIER, 2008, 24).

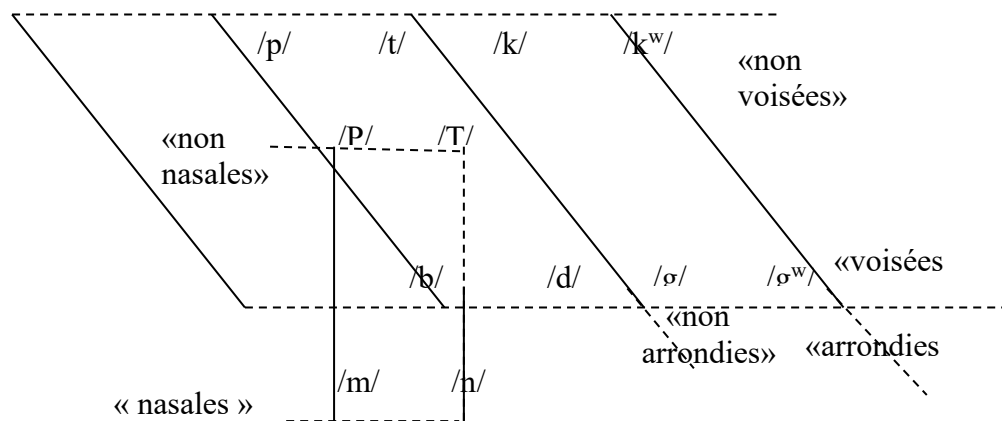


fig. 3 : Les 3 corrélations du système consonantique latin

A ces 3 corrélations consonantiques du latin, il faut ajouter 4 phonèmes hors de toute corrélation, à savoir : la « labiodentale » /f/, la « sifflante » /s/, la « vibrante » /r/ et la « latérale » /l/.

3.4. Règles de neutralisation et de variation

Il ne suffit pas d'identifier le système phonologique d'une langue, il faut aussi connaître les règles de fonctionnement des unités de ce système. Car il arrive que des oppositions phonologiques cessent de fonctionner dans certains contextes précis (on parle alors de *neutralisation* de la dite opposition) ou que des phonèmes présentent des variantes dans certains contextes précis (on parle alors de *variations* de ces phonèmes).

Par exemple, en latin, l'opposition de voisement cesse de fonctionner devant un /s/ ou un /t/ ; c'est alors ce qu'on appelle l'*archiphonème* qui se manifeste, en l'occurrence /P/, /K/, d'où les parfaits actifs *scripsi*, *texi*, *unxi* et les participes passifs *scriptus*, *tectus*, *unctus* des verbes *scribo* « j'écris », *tego* « je couvre » et *unguo* « j'oins ».

Le latin connaît la neutralisation de l'opposition /t/ /d/ devant /s/, et l'archiphonème /T/ présente alors une variante sifflante, laquelle, au 1^{er} siècle ap. J.-C. présentera une variante zéro après une voyelle longue, d'où les participes passifs *fossus* (« creusé ») du verbe *fodio* (« je creuse »), *concessus* du verbe *concedo* « je me retire, j'abandonne », *lusus* (prononcé [lu:ssus] au temps de Cicéron) du verbe *ludo* « je joue » ; ou les parfaits actifs : *lusi* (prononcé [lu:ssi:] à l'époque classique) et *concessi*. Le parfait de *fodio* n'est pas

sigmatique ; mais on trouve *fossa* « fossé, excavation », *fossor* « bêcheur, piocheur », *fossio* « action de creuser, forage ».

3.5. Les autres systèmes phonologiques

De la même façon, il conviendrait d'identifier les systèmes auxquels appartiennent les autres unités phonologiques, c'est-à-dire le système phonologique des voyelles et le système des diphtongues, ainsi que les règles de fonctionnement, c'est-à-dire de variation et de neutralisation des différentes unités de ces systèmes phonologiques.

Et quand la description au niveau de la première articulation est terminée, on peut passer aux unités significatives de la seconde articulation.

4. DESCRIPTION MORPHOLOGIQUE ET MORPHEMATIQUE

Pour récupérer et pouvoir dépasser les pratiques de la grammaire traditionnelle, il importe de distinguer la morphologie de la morphématique.

La morphématique s'occupe de l'identification des morphèmes, et donc de la définition aussi bien de leur signifiant que de leur signifié, puisque les morphèmes sont des unités à deux faces.

Quant à la morphologie, elle est partiellement incluse dans la morphématique: elle s'intéresse, en effet, à tous les phénomènes de la première articulation, c'est-à-dire aux seuls signifiants des morphèmes, sans s'occuper de leur rapport avec le signifié.

4.1. Segment morphologique et unité morphologique

Il convient alors, pour que l'analyse des formes soit une analyse linguistique et non une description purement formelle, de postuler la notion de '*segment morphologique*', qui est définie comme une suite de phonèmes formellement indépendante de son environnement, ce qui veut dire qu'elle peut théoriquement apparaître dans un autre environnement.

Ainsi la préposition *apud* dans l'exemple de Cicéron est un segment morphologique que l'on peut faire disparaître ou même remplacer par un autre segment. Il en est de même pour les segments *-es* ou *-os* des noms du Syntagme Prépositionnel (SP) auquel appartient ou peut appartenir cette préposition.

Si l'on prend en compte la signification, il est certain que *apud* et *-es* (ou *-os*) sont liés et représentent le signifiant discontinu d'un seul morphème, puisque l'ensemble de la phrase cesse d'être acceptable si jamais on emploie ce que les grammaires scolaires appellent la préposition *apud* sans ce qu'elles appellent aussi son *régime* à l'accusatif. Il n'empêche qu'en soi, les deux morceaux de signifiant sont formellement indépendants de leur environnement : le mot qui est dit à l'accusatif n'a pas besoin de la préposition *apud* pour, dans un autre contexte, se mettre à l'accusatif, et d'autres prépositions peuvent fort bien apparaître dans le contexte de ce même mot à l'accusatif. Ce sont donc des segments morphologiques, lesquels sont utilisés ensemble pour former le signifiant d'un seul et même morphème de signifié « chez ».

Mais si on change le nom qui se combine avec ce morphème, on constate que le segment morphologique qui s'ajoute au nom et représente ce que les grammaires scolaires appellent la *désinence casuelle* du dit nom peut alors changer en fonction du nom utilisé.

Ces segments morphologiques sont nécessairement en distribution complémentaire, et appartiennent à une classe de segments morphologiques à laquelle les grammaires scolaires donnent le nom d'*accusatif*.

On peut appeler *unité morphologique* toute classe de segments morphologiques qui sont en distribution complémentaire. Et l'on dira que le segment morphologique *apud* est un membre de l'unité morphologique que nous appellerons *Préposition*, et que les segments *-es* et *-os* sont deux représentants de l'unité morphologique que nous appellerons *Accusatif*. Nous mettons une initiale majuscule à l'unité morphologique, ce qui permet de garder le terme traditionnel de *préposition* pour parler du segment *apud* ou de tout autre segment morphologique appartenant à la classe *Préposition*, et le terme traditionnel d'*accusatif* ou de *désinence d'accusatif* pour désigner tout segment morphologique qui est un membre de l'unité morphologique d'*Accusatif*.

Les unités morphologiques représentent par conséquent un stock de classes d'éléments formels dans lequel la langue puise pour former le signifiant de ses morphèmes.

4.2. Les avatars morphologiques des morphèmes

En raison de ce que, depuis SAUSSURE, on appelle la théorie de « l'arbitraire du signe », laquelle admet qu'il n'y a ni parallélisme, ni isomorphisme entre les signifiants et les signifiés, on peut trouver notamment :

- des **morphèmes à signifiant discontinu**, c'est-à-dire des unités

significatives minimales qui associent 2 segments morphologiques à un seul signifié, comme le morphème latin « chez », dont le signifiant est /*apud...* Acc./ ;

-ou des **variantes de morphème**, c'est-à-dire des morphèmes qui associent 1 signifié à 2 ou plus de 2 signifiants différents suivant les contextes, comme le lexème « appeler », qui, en latin, a pour signifiant /*appell*/ devant voyelle (comme dans *appell-o* « j'appelle » ou *appell-e-m* « que j'appelle ») et /*appella:*/ dans les autres cas (comme dans *appella-s* « tu appelles » ou *appalla-ba-t* « il appelait ») ;

-ou encore des **amalgames**, c'est-à-dire 2 morphèmes dont les signifiés sont globalement associés à 1 seul segment morphologique (comme le segment morphologique *-os* qui peut être le signifiant à la fois du morphème de complément de verbe et du morphème de pluralité).

On notera que l'une des particularités qui distinguent le latin du français réside dans le fait que les segments morphologiques que sont les prépositions ne sont jamais à eux seuls le signifiant d'un morphème. Le signifié « chez » est associé en français au signifiant continu /*Se*/ (en alphabet phonétique international), mais en latin au signifiant discontinu /*apud...* Acc./. Ceci vient d'une autre particularité qui distingue le latin du français : c'est une langue à déclinaisons.

4.3. Les déclinaisons

Le latin est en effet une langue à flexion casuelle, c'est-à-dire que les signifiants des morphèmes nominaux ou adjectivaux n'apparaissent jamais seuls dans la chaîne parlée, mais sont forcément suivis d'un segment morphologique appelé *désinence casuelle* ou *cas*. Un nom latin peut s'adjoindre 2 séries de 6 cas (appelés nominatif, vocatif, accusatif, génitif, datif, ablatif).

A cela s'ajoute la complication morphologique supplémentaire que ces séries de cas ne sont pas les mêmes pour tous les noms, mais présentent des systèmes de variantes, que l'on appelle traditionnellement des *déclinaisons* et qui déterminent par conséquent des familles morphologiques différentes de noms.

Le latin connaît 5 déclinaisons, que l'on reconnaît scolairement par les génitifs :

- 1) *ros-a, -ae* F. « la rose »,
- 2) *domin-us, -i* M. « maître », *templ-um, -i* Nt. « temple »,
- 3) *ciu-is, sg. -is, pl. -ium* « citoyen » ; *dux, sg. duc-is, pl. duc-um* « chef »,
- 4) *man-us, -us* F. « main »,
- 5) *re-s, -i* F. « chose ».

4.4. La conjugaison

Les lexèmes verbaux du latin se conjuguent, c'est-à-dire ajoutent à leur signifiant différentes sortes d'unités morphologiques, qui, comme en français, forment ce qu'on a l'habitude d'appeler leur *conjugaison*.

La conjugaison latine ressemble à la conjugaison française, à cela près qu'aux 2 « aspects » *infectum* et *perfectum*, elle n'a que 3 temps, à savoir le prétendu présent (qui est, en réalité, dans les 2 langues, une absence de morphème temporel), l'imparfait et le futur, le français ayant en plus le passé simple. Et seconde différence, l'imparfait et le futur appartiennent bien en latin à un même paradigme, alors que ce n'est pas le cas en français, où ces 2 prétendus temps, loin de s'exclure mutuellement, peuvent se combiner ensemble, formant alors ce que les grammaires scolaires appellent le *conditionnel*.

Au point de vue des modes, la ressemblance est aussi morphologiquement grande entre le latin et le français : ces 2 conjugaisons possèdent, à côté des formes sans mode auxquelles les grammaires scolaires donnent le nom d'*indicatif*, 2 modes personnels, l'impératif et le subjonctif, et 2 modes dits *non personnels*, le participe et l'infinitif.

Mais l'utilisation morphématique des 2 modes personnels est très différente. En français, le subjonctif seul est, avec l'impératif, le signifiant exclusivement d'un morphème de volonté, alors qu'en latin le subjonctif est le signifiant de 2 morphèmes différents, le morphème de volonté, comme en français, et le morphème de possibilité. Cette différence morphématique est mise en évidence par une variation du morphème négatif, qui dans le contexte d'une expression de volonté, et notamment du morphème de volonté, présente une variante *ne*, et a partout ailleurs la forme non marquée *non*⁶ :

Ne hoc faciamus « Ne faisons pas cela », *Ne hoc faciant* « Qu'ils ne fassent pas cela »

Non hoc faciamus, (si...) « Nous ne ferions pas cela, (si...) », *Non hoc faciant, (si...)* « Ils ne feraient pas cela, (si...) ».

Au point de vue des voix, la conjugaison latine semble présenter 3 voix, comme la conjugaison française.

A côté des 2 voix active et passive, qui comme en français opposent une absence de morphème du prétendu actif au morphème

⁶ Cf. C. TOURATIER, 2008, 115-116, 179-180, 208.

intransitivant (mais intransitivant du premier actant) du passif, la 3^{ème} voix, dite *déponente*, ne correspond nullement à la voix pronominale du français. Morphologiquement, elle met en œuvre l'unité morphologique de passif (*imit-or* comme *am-or* « je suis aimé », *imita-tus su-m* comme *ama-tus su-m* « j'ai été aimé ») ; mais celle-ci n'est pas alors le signifiant du morphème de passif ; c'est simplement une partie du signifiant du lexème verbal. De fait, *imit-or* signifie « j'imité » ou *imita-tus su-m* « j'ai imité », ce qui veut bien dire que le signifiant à associer au signifié latin d'« imiter » n'est pas /*imita*/ seulement, mais /*imita*... Passif/.

4.5. Signification des prépositions

Nous avons vu qu'en latin, les prépositions n'étaient pas, à la différence du français, des morphèmes.

Mais la valeur des morphèmes dont le signifiant contient une préposition se décrit assez bien, si, comme pour les prépositions françaises, on reconnaît 3 domaines d'application à leur signifié, à savoir: le domaine spatial, le domaine temporel et le domaine notionnel (ou non temporel et non spatial)⁷.

Ainsi, en latin, /*apud*... Acc./ exprime la proximité spatiale d'un lieu ou d'un individu, c'est-à-dire « près de » et « auprès de »; appliqué au domaine temporel, il prend la valeur de « au temps de », comme dans l'exemple cité de Cicéron. Mais il signifie la proximité ni spatiale, ni temporelle dans:

Caes., *Gall.* 1,9,3 : *Dumnorix* <...> *apud Sequanos plurimum poterat.*

« *Dumnorix* <...> disposait de la plus forte influence auprès des Séquanes. » (traduction L. A. Constans, Paris, CUF).

5. DESCRIPTION SYNTAXIQUE

L'analyse syntaxique dite *en constituants immédiats*⁸, qui a été pratiquée par certains linguistes du 20^e siècle, généralement

⁷ Cf. B. POTTIER 1962, 25-126.

⁸ Cf. C. TOURATIER, 2005.

considérés comme structuralistes, n'est nullement intrinsèquement liée au structuralisme proprement dit. C'est simplement un moyen de rendre systématique, rigoureuse et cohérente la pratique traditionnelle de ce qu'on appelle *l'analyse grammaticale*. Elle met en oeuvre les 3 concepts de 'constructions', 'constituants' et 'constituants immédiats'. Elle peut utiliser la commutation comme technique heuristique de décomposition en constituants immédiats, et les schémas couramment appelés *arbres* comme moyen de représentation graphique de cette décomposition.

5.1. L'analyse en constituants immédiats

« On appelle construction (ou syntagme) un groupe de morphèmes qui, à un niveau quelconque, forme une unité syntaxique en se combinant entre eux. » (C. TOURATIER, 2005, 28).

« On appelle constituant tout morphème ou toute construction qui fait partie d'une construction (plus grande). » (C. TOURATIER, 2005, 28).

« On appelle enfin constituants immédiats (en abrégé C.I.) 'un des deux (ou plus de deux) constituants qui forment directement une construction' (GLEASON, 1969, 109), c'est-à-dire les plus grands de ces constituants qui forment cette construction rien qu'en se combinant entre eux, ou les plus grands de ces constituants qu'il suffit de combiner pour obtenir la dite construction. » (C. TOURATIER, 2005, 29).

Si une construction est toujours la combinaison de 2 (ou plus de 2) constituants, il est très important de distinguer, au point de vue du fonctionnement linguistique, 2 sortes de combinaisons différentes.

Il y a des combinaisons (comme, en français ou en anglais, un Nom commun et son Adjectif épithète) qui peuvent commuter avec un de leurs constituants immédiats (en l'occurrence avec un Nom seul), lequel est le noyau de la construction, et dont les autres constituants sont les expansions. On parlera alors de « constructions endocentriques ».

Et l'on qualifiera de « constructions exocentriques », celles qui (comme, en français ou en anglais, un Nom commun et son Article) ne commutent pas avec l'un de leurs constituants immédiats et appartiennent donc à une catégorie différente de celle de leurs constituants immédiats ; en l'occurrence le Syntagme nominal (= SN) ne fonctionne ni comme un Nom (N), ni comme un Déterminant (Det); si le N est plus lourd et plus central dans le SN que le Det, on ne dira pas que ce Det est une expansion de N, mais qu'il est une adjonction de N.

5.2. Fonctions syntaxiques de sujet et d'objet

L'intérêt de cette méthode d'analyse est de permettre une définition proprement syntaxique et constructionnelle des fonctions syntaxiques traditionnelles.

Il est en effet possible d'opposer clairement la fonction de sujet à la fonction d'objet « en définissant (comme l'a fait N. CHOMSKY) 'Sujet-de' pour l'anglais comme la relation existant entre le SN d'une phrase $SN \wedge Aux \wedge SV$ et la phrase tout entière, 'Objet-de' comme la relation entre le SN d'un SV de la forme $V \wedge SN$ et le SV tout entier, etc. » (CHOMSKY, 1971, 101)⁹.

Ainsi les noms au nominatif *avis* et *Caesar* des deux exemples latins suivants:

avis uolat « L'oiseau vole »

Caesar oppidum diripit « César pille la ville »¹⁰

sont l'un des deux constituants immédiats d'une phrase exocentrique et ils sont par conséquent des sujets, tandis que le nom à l'accusatif *oppidum* est un constituant immédiat d'un Syntagme verbal (SV) exocentrique et par conséquent c'est un complément d'objet. Nous appellerons plutôt *complément de verbe*, ce que la grammaire scolaire appelle *complément d'objet*, pour les compléments uniques ou les premiers compléments de verbe. Car un SV exocentrique peut très bien présenter plusieurs compléments de verbe, le second complément de verbe étant par exemple au datif dans *praedam militibus donat*, à l'accusatif dans *exercitum Ligerim traducit*.

5.3. Fonctions syntaxiques de Complément de verbe et de Circonstant

Si l'on dispose de la théorie de la valence verbale, inventée par Lucien TESNIERE, il est alors possible d'avoir une conception exclusivement syntaxique de la transitivité.

⁹ N. CHOMSKY, 1971, 101 ; C. TOURATIER, 1977, 27-64, notamment 31-34.

¹⁰ D'après *Caes. Gall. 7,11,9* : *Oppidum diripit atque incendit, praedam militibus donat, exercitum Ligerim traducit*. « Il pille et brûle la ville, donne le butin aux soldats, fait passer l'armée de l'autre côté de la Loire. ».

De fait, on appelle *valence du verbe* le fait d'avoir sémantiquement besoin, pour constituer un énoncé doué de sens, d'un nombre donné de participants au procès exprimé par le verbe, participants que L. TESNIERE appelait les *actants du verbe*, et que les logiciens appellent les *arguments* (ou les *variables*) *du prédicat* » (C. TOURATIER, 2005, 154).

Cela permet d'une part de définir la transitivité comme la propriété exclusivement syntaxique d'avoir un ou plusieurs compléments de verbe¹¹, et d'autre part de dire que seuls des actants (sémantiques) peuvent remplir la fonction syntaxique de complément de verbe.

On constate ainsi qu'il peut y avoir dans un SV d'autres constituants que des Compléments de verbe, qu'on appellera des *Circonstants*, à la fois pour rappeler les compléments circonstanciels des grammaires scolaires, et pour les différencier de ces derniers. Les concepts de l'analyse en constituants immédiats permettent de distinguer très clairement ces 2 fonctions syntaxiques : les *Circonstants* sont des constituants immédiats de SV endocentrique, alors que les Compléments de verbe sont des constituants immédiats de SV exocentrique et donc minimal.

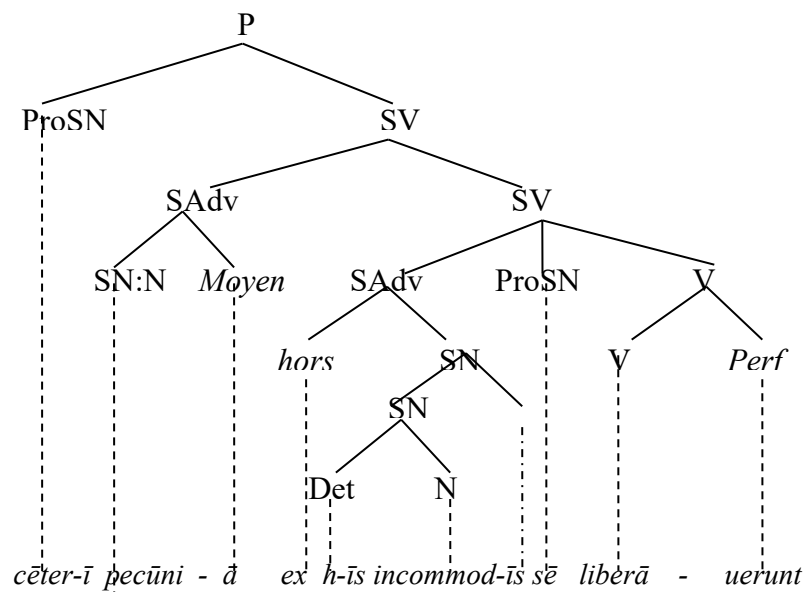
Ainsi l'ablatif de moyen *pecunia* de la phrase latine suivante est un *Circonstant*:

Cic. *Verr.* 2,5,23 : *ceteri ex his incommodis pecunia se liberauerunt.*

« tous les autres se sont délivrés de ces vexations à prix d'argent. » (trad. G. Rabaud, Paris, CUF)

La représentation graphique de la phrase latine par exemple :

¹¹ Pédagogiquement, cela évite de jeter le trouble dans l'esprit des étudiants lorsqu'on leur enseigne que « des verbes transitifs peuvent être employés intransitivement : *Il mange un morceau de pain* (*manger*, verbe transitif). *Ne le dérangez pas, il mange* (*manger*, employé intransitivement) », juste après avoir dit que « les verbes d'état sont toujours intransitifs : *Il semblait déconfit* », mais que « des verbes intransitifs peuvent être employés transitivement : *Il est déjà descendu* (*descendre*, verbe intransitif). *Il a descendu les bagages* (*descendre*, employé transitivement) » (Dubois, JOUANNON, LAGANE, 1961, 77). Tout paraîtrait plus clair si on disait par exemple que le verbe *manger* est transitif avec un complément de verbe, et intransitif sans complément de verbe, mais que, de par son sémantisme, il a besoin des deux actants ; car lorsqu'on dit de quelqu'un qu'il mange pour faire comprendre qu'il ne doit pas être dérangé, il mange nécessairement quelque chose (cf. C. TOURATIER, 2005, 153-158).



montre clairement d'une part que le Circonstant n'est pas au même niveau syntaxique que les 2 Compléments de verbe, et d'autre part qu'il est l'expansion d'un SV minimal et donc exocentrique à 2 Compléments de verbe : *ex his incommodis se liberauerunt*.

5.4. Fonction syntaxique d'extraposition

L'analyse en constituants immédiats permet aussi de constater qu'il existe quelques fonctions syntaxiques dont les grammaires scolaires ne parlent pas, par exemple des constructions que des grammairiens ont justement qualifiées de *phrases disloquées*, comme :

Angl. *The rain, it rains every day.* « La pluie, elle tombe tous les jours »

Fr. *La dame qui vient d'entrer, la connais-tu?*

All. *Die Sterne, die begehrt man nicht.* « Les étoiles, on ne les désire pas ».

A propos de ces exemples, le linguiste danois Jespersen a parlé d'*extraposition*. Il s'agit d'une fonction syntaxique très facile à définir en termes de constituants immédiats : un constituant est en même temps constituant immédiat de P (= phrase), et expansion de P. Il s'agit d'une fonction particulièrement importante, parce qu'elle est un des points de rencontre entre la structuration syntaxique et la structuration informative. Le constituant ainsi extraposé est le support

informatif par rapport auquel le reste de l'énoncé est un apport informatif.

Voilà qui expliquerait le fameux *nominativus pendens* que l'on observe en latin :

Cato agr. 34,2 : *Ager rubricosus et terra pulla <...>, ibi lupinum bonum fiet.*

« Dans un sol rouge <et> une terre noire, ... <là> le lupin poussera bien. » (traduction R. Goujard, Paris, CUF)

ainsi que les 2 prétendus compléments d'objet, que le traducteur rend si bien par une phrase française disloquée dans :

Plaut. *Asin.* 527 :

Illos qui dant eos derides; qui deludent deperis.

« Ceux qui paient, tu te moques d'eux; de ceux qui se jouent de nous, tu es folle. » (traduction P. Grimal).

5.5. Particularités syntaxiques du latin

5.5.1. La proposition infinitive

On signale souvent une grande différence entre le latin et le français : la subordonnée complétive dont le verbe est à l'infinitif et le sujet à l'accusatif, c'est-à-dire la proposition infinitive du latin, présente par exemple dans la phrase :

Scio uitam esse breuem. « Je sais que la vie est brève. »¹²

Les grammaires françaises qui croient voir une subordonnée infinitive dans des phrases comme :

J'entends le train siffler. (GREVISSE, 1959⁷, 998)¹³

se trompent ; car le verbe *entendre* a dans cette construction 2 Compléments de verbe : le SN *le train* et le verbe *siffler* ; même *le*

¹² Cf. C. TOURATIER, 2008, 102 et 117.

¹³ GREVISSE, Maurice, Gembloux & Duculot, 1964, Paris. La même analyse est maintenue dans GREVISSE & GOOSSE, 1993, avec comme exemple : *J'entends les oiseaux chanter.*

train est, aussi, mais au niveau sémantique, le premier actant du verbe *siffler*. Deux autres constructions le prouveraient :

J'entends le train qui siffle.

Tu entends le train siffler ? – Oui, je l'entends.

Quoi qu'il en soit, si la subordonnée infinitive est une particularité du latin, ce n'est pas pour autant une particularité syntaxique ; c'est seulement une particularité de la morphologie de syntaxe¹⁴.

Car les subordonnées infinitives ne sont, en latin, que des variantes des subordonnées conjonctives complétives, c'est-à-dire des subordonnées en *ut* + subjonctif (cf. *suadeo tibi ut legas*. « je te conseille de lire »), en *ne* + subjonctif (cf. *timeo ne ueniat*. « Je crains qu'il ne vienne »), ou en *quod* (cf. *gaudeo quod scribis*. « Je me réjouis de ce que tu écrives. »).

Or le français, s'il n'a pas de complétives infinitives, possède des subordonnées conjonctives complétives en *que*, comme le montre du reste la traduction française des infinitives latines.

5.5.2. Les propositions relatives

Par contre, il arrive que certains faits syntaxiques connaissent en latin plus de variétés syntaxiques qu'en français. C'est le cas de la relativisation. Le latin peut, beaucoup plus facilement que le français ou l'anglais, transformer en subordonnée relative n'importe quelle sorte de phrases. Il est alors impossible de rendre ces relatives latines par des relatives françaises.

Voici quelques exemples latins pris dans la *Grammaire latine* de C. TOURATIER (2008, 216 et 116) :

Cic., *rep.* 2,45 : *Hic ille iam uertetur orbis, cuius naturalem motum discite adgnoscer.*

« C'est alors que va se produire cette évolution dont vous devez apprendre le mouvement naturel. » (traduction E. Bréguet, Paris, CUF)

où le verbe de la relative *discite* est à l'impératif ;

Cic., *Lael.* 47 : *amicitiam e uita tollunt, qua nihil a dis immortalibus melius habemus, nihil iucundius.*

« Ils enlèvent de la vie l'amitié, alors que rien de meilleur (= *l'amitié, par rapport à laquelle rien de meilleur) ne nous a été

¹⁴ Cf. C. TOURATIER, 2008, 207-209.

donné par les dieux immortels, rien de plus agréable.» (d'après la trad. de L. Laurand, Paris, CUF)

où le relatif est complément du comparatif *melius* ;

Cic., *Lael.* 5 : *tota disputatio est de amicitia, quam legens te ipse cognosces.*

« tout son discours traite de l'amitié; en le lisant (= *qu'en le lisant), tu t'y reconnaîtras toi-même.»

où le verbe dont dépend le pronom relatif *quam* est le participe *legens* ;

Cic., *fin.* 5,83 : *idque bonum solum sit quo qui potiatur necesse est beatus sit.*

« ce bien est le seul dont la possession fait <nécessairement> qu'on est (= *par lequel celui qui le possède, il est nécessaire qu'il soit) heureux» (trad. J. Martha, Paris, CUF)

où le pronom relatif *quo* (ablatif sg.) dépend du verbe *potiatur*, qui est lui-même situé dans une proposition relative (*qui potiatur*) fonctionnant comme sujet du verbe *sit* dans la relative *quo...sit*.

5.5.3. Le relatif de liaison

Les grammaires latines prétendent même que, dans certains de ses emplois, le relatif « remplace un pronom ou un adjectif démonstratif accompagné d'une conjonction de coordination »¹⁵ ou que « le pronom relatif ou l'adverbe pronominal est alors une sorte de démonstratif »¹⁶, ce qui implique que dans un tel cas, « la proposition commençant par un relatif n'est pas une subordonnée relative »¹⁷.

On appelle traditionnellement ce relatif un *relatif de liaison* (C. TOURATIER, 1980, 409)¹⁸. Une telle idée remonte probablement à l'enseignement de Port Royal¹⁹. Mais comme, à l'examen complet des

¹⁵ J. GASON, E. BAUDIPIER & A. THOMAS, 1965, p. 72, § 274.

¹⁶ F. BLATT, 1952, p. 273, § 336.

¹⁷ F. DHENIN, G. GRIFFE, M. BARRAL, 1964, p. 39.

¹⁸ C. TOURATIER, 1980.

¹⁹ Cf. notamment les dernières pages de la *Suite du Chapitre IX de la Grammaire générale et raisonnée* d'ARNAUD et LANCELOT, et C. TOURATIER, 1980, 410-414.

données²⁰, aucune particularité sémantique, syntaxique ou morphologique ne distingue le relatif dit *de liaison* d'un relatif ordinaire, et comme le même phénomène est attesté en ancien français et en français moderne, on ne peut que conclure que « la notion de relatif de liaison a toute chance de projeter dans la langue et la grammaire latine un procédé pédagogique qui permet de comprendre et aussi de traduire le plus littéralement possible les phrases latines qui présentent un pronom relatif dans une structure que le français n'admet pas. » (C. TOURATIER, 1980, 438-439).

5.5.4. L'ordre des constituants

Nous terminerons par une particularité réelle du latin, qui n'est pas proprement syntaxique, même si les grammaires considèrent facilement que l'ordre des constituants est un phénomène syntaxique, mais qui a une importance capitale pour bien délimiter la syntaxe en général.

La représentation des phrases sous forme d'arbres, dit *arbres syntaxiques* ou *arbres de CHOMSKY* ne distingue pas nettement 2 ordres, un ordre vertical ou hiérarchique, correspondant à la décomposition en constituants immédiats et donc à la hiérarchie de la dépendance syntaxique, et un ordre horizontal ou linéaire, correspondant à la succession dans la chaîne parlée des constituants de la phrase et donc à leur mise en ordre syntagmatique.

Il peut arriver que dans certains cas, comme en français dans les phrases simples non interrogatives du type *Pierre appelle Paul*, l'ordre syntagmatique manifeste la hiérarchie syntaxique (le sujet *Pierre* précède le verbe, et l'objet *Paul* le suit) ; mais, en soi, l'ordre syntagmatique n'est pas forcément lié à la hiérarchie syntaxique, même en français.

Il importe donc de distinguer, avec Lucien TESNIERE²¹, ce qu'il appelait *l'ordre structural*, c'est-à-dire « celui selon lequel s'établissent les connexions » syntaxiques (L. TESNIERE, 1966, 16), et *l'ordre linéaire*, c'est-à-dire « celui d'après lequel les mots viennent se ranger sur la chaîne parlée » (L. TESNIERE, 1966, 18).

Le latin pose clairement ce problème théorique, puisque, selon les termes de J. MAROUZEAU, « le latin est une langue à construction libre, comme le fait apparaître la confrontation avec le français ». Il peut en effet « recourir à toutes les dispositions linéaires possibles pour les 3

²⁰ Examen qui est fait dans C. TOURATIER, 1980, 408-452.

²¹ L. TESNIERE, 1966²; et C. TOURATIER, 2005, 68-70.

mots *Petrus Paulum appellat* « Pierre (Nominatif) appelle Paul (Accusatif) » (C. TOURATIER, 2008, 252).

Si donc on représente la structure syntaxique des phrases latines (ou de toute autre langue) avec des arbres, il faut bien se rappeler que seul l'ordre vertical a une pertinence syntaxique. Et c'est à cette seule condition qu'il est possible de représenter la syntaxe latine avec des arbres.

6. CONCLUSION

Il est clair que cette présentation linguistique est surtout destinée à donner des idées aux enseignants qui doivent présenter le latin aux élèves ou aux étudiants. Mais pour bien présenter ces langues, une présentation linguistique comme celle que nous venons de proposer ne suffit pas. Dans la mesure où ces langues sont à la base de la culture française, il faut aussi montrer ce que ces langues apportent à l'histoire, la littérature, la poésie, le théâtre, la philosophie, les sciences (les mathématiques, l'astronomie, la géographie), la médecine, l'archéologie, etc.

REFERENCES

ALLARD, Jean, 1944, *Grammaire grecque*, Paris, Hachette.

ARNAUD & LANCELOT, *Grammaire générale et raisonnée* (= *Grammaire de Port-Royal*).

BLATT, F., 1952, *Précis de Syntaxe latine*, Lyon, Editions IAC.

CHOMSKY, Noam, 1971, *Aspects de la théorie syntaxique*, traduction de Jean-Claude Milner (original : 1965), Paris, Seuil.

DHENIN F., GRIFFE G. & BARRAL M., 1964, *Grammaire latine*, Paris, Bordas.

DUBOIS, JOUANNON & LAGANE, 1961, *Grammaire française*, Paris, Larousse.

GASON J., BAUDIFFIER E. & THOMAS A., 1965, *Précis de grammaire latine*, Paris, Magnard.

GREVISSE, Maurice, *Le bon usage. Grammaire française*, Gembloux, Duculot ; 8^e éd. (3^e tirage), 1964, Paris, Hatier.

GREVISSE & GOOSSE, 1993, *Le bon usage*, Paris.

MARTINET, André, 1967, *Éléments de linguistique générale*, Paris, Colin.

POTTIER, Bernard, 1962, *Systématique des éléments de relation*, Paris.

TESNIERE, Lucien, 1966², *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck.

TOURATIER, Christian, 1977, « Comment définir les fonctions syntaxiques ? », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* 72, 27-64.

-1980, *La relative. Essai de théorie syntaxique (à partir de faits latins, français, allemands, anglais, grecs, hébreux, etc.)*, Paris, Klincksieck.

-1998, « Le mot, unité linguistique? », in: Branca-Rosoff (éd.), *Le mot: analyse du discours et sciences sociales* (Langues et langage n°7), Publications de l'Université de Provence, Aix-en-Provence, 41-53.

-2002, *Morphologie et morphématique. Analyse en morphèmes*, Publications de l'Université de Provence, Aix-en-Provence.

-2005, *Analyse et théorie syntaxiques*, Publications de l'Université de Provence, Aix-en-Provence.

-(éd.), 2005, *Essais de phonologie latine*, Publications de l'Université de Provence, Aix-en-Provence.

-2008, *Grammaire latine. Introduction linguistique à la langue latine*, Paris, SEDES.

TROUBETZKOY, N.S., 1967, *Principes de phonologie*, traduit en français par J. Cantineau (original : 1939), Paris, Klincksieck.